

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Déplacements	

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- VU** le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et des établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 15, 16 et 17 décembre 1999 relative à la prise en charge des frais liés aux déplacements à l'étranger des délégations régionales,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 29 et 30 juin 2000 relative à la prise en charge des frais liés aux déplacements temporaires en France et à l'étranger des tiers intervenant pour le compte de la Région,
- VU** la délibération du Conseil régional des 28 et 29 juin 2001 relative à la prise en charge des frais liés aux déplacements individuel à l'étranger des agents régionaux,
- VU** les délibérations du Conseil régional en date du 30 avril 2004 et des 24 et 25 janvier 2008 relatives aux conditions de remboursement des frais de déplacement des Conseillers régionaux,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2005 relative à la prise en charge des frais liés aux déplacements à l'étranger des agents régionaux,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 19 octobre 2007 relative aux conditions de remboursement des frais de déplacement des agents régionaux,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil régional du 25 janvier 2016, relative aux représentations de la Présidente,

VU la délibération du Conseil régional du 25 janvier 2016 approuvant le rapport relatif à l'exécution budgétaire avant vote du budget 2016

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

Réunion de travail avec l'association Pays de la Loire Europe à Bruxelles en BELGIQUE du 13 au 14 décembre 2018

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre du déplacement.

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais de restauration, d'hébergement et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Comité de programmation INTERREG ENO à Bruxelles en Belgique du 9 au 11 janvier 2019 (Call 7 Phase 2)

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre du déplacement.

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais de restauration, d'hébergement et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Précomité de programmation INTERREG ENO à Lille du 25 au 30 janvier 2019 (Call 8 Phase 1)

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre du déplacement.

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais de restauration, d'hébergement et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Comité de programmation INTERREG ENO à Luxembourg au Luxembourg du 5 au 8 février 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre du déplacement.

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais de restauration, d'hébergement et de transport

au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Mission technique au Liban, du 14 au 17 janvier 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre d'une Mission technique au Liban, du 14 au 17 janvier 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Salon Boot à Düsseldorf (Allemagne), du 23 au 25 janvier 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre du salon Boot à Düsseldorf (Allemagne), du 23 au 25 janvier 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Mission Maroc, du 20 au 24 février 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre d'une Mission Exploratoire au Maroc, du 20 au 24 février 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Mission technique aux États-Unis, prévue fin février 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre d'une Mission technique aux États-Unis, fin février 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Mission de terrain au Liban, période mars/avril 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre d'une Mission de terrain au Liban, en mars/avril 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport

au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Foire d'Hanovre (Allemagne), du 2 au 5 avril 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre de la Foire d'Hanovre, du 2 au 5 avril 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Salon Greentech à Amsterdam (Pays Bas), du 11 au 13 juin 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre du Salon Greentech à Amsterdam (Pays Bas), du 11 au 13 juin 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Foire du livre de Bruxelles 2019 - 14 au 16 février 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, relative au déplacement du 14 au 16 février 2019 dans le cadre de la Foire du livre de Bruxelles,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Salon Livre Paris 2019 - 14 au 19 mars 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, relative au déplacement du 14 au 19 mars 2019 dans le cadre du Salon du Livre Paris,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Déplacement du 10 au 14 février 2019 en vue de la préparation des prochaines éditions de l'opération régionale de diffusion au festival d'Avignon

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1 relative au déplacement du 10 au 14 février 2019 dans le cadre de la préparation des prochaines éditions de l'opération régionale de diffusion au festival d'Avignon ;

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Voyage d'études en Pologne (Autriche) des 13 et 14 mars 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1 au voyage d'études en Pologne des 13 et 14 mars 2019, déplacement organisé dans le cadre de l'appel à projets « Actions Educatives Ligériennes » pour l'action « Histoire et Mémoires » inscrite à l'axe 1 : Esprit d'engagement : civisme et valeurs de la République. Cette action éducative concerne près de 450 jeunes venant de 10 lycées et 1 CFA.

AUTORISE

la prise en charge directe des frais d'hébergements, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Séminaire : l'usage du numérique dans les CFA du 12 décembre 2018 à l'Hôtel de Région

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1 pour le séminaire "l'usage du numérique" qui s'est déroulé le 12 décembre 2018.

AUTORISE

la prise en charge directe et au coût réel, des frais d'hébergement et de transport de l'intervenant au séminaire sur l'usage du numérique dans les CFA du 12 décembre 2018 par la Région.

Réunion PAC POST 2020 à Bruxelles le 06 décembre 2018

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, pour la participation à la réunion PAC POST 2020 à Bruxelles le 06 décembre 2018.

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Régularisation : Journée « Politique Agricole Commune : les Régions, moteurs de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires » du Jeudi 13 décembre à Bordeaux

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, pour la participation à Journée « Politique Agricole Commune : les Régions, moteurs de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires » du Jeudi 13 décembre 2018 à Bordeaux.

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS